

Rapport d'activité 2015 de la commission de surendettement des Hautes-Pyrénées

Données d'activité

Le nombre de dossiers déposés auprès du secrétariat de la commission de surendettement des Hautes-Pyrénées de janvier 2015 à décembre 2015 s'est élevé à 706. Sur 12 mois glissants, le nombre de dossiers déposés est en baisse de 7,3% par rapport à 2014.

La part de ceux clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables s'établit à 11,4%, le nombre des irrecevables demeure inférieur à 7%, le plus souvent en relation avec la situation professionnelle des déposants et relevant donc d'autres procédures.

Ainsi 630 dossiers ont été déclarés éligibles aux procédures légales de traitement du surendettement, c'est-à-dire ont été considérés comme présentant un niveau d'endettement manifestement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages.

Sur la même période :

- 225 dossiers ont été orientés vers la procédure de rétablissement personnel ; les orientations vers cette procédure représentent 30% des dossiers recevables sur 12 mois glissants.
- 410 plans conventionnels de règlement ont été conclus entre les débiteurs et leurs créanciers.
- 278 mesures ont été imposées ou recommandées dont 121 comportant une suspension d'exigibilité et 217 consistant en mesures immédiates élaborées par les commissions.

Le secrétariat de la commission de surendettement travaille en étroite relation avec tous les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers. Ainsi en 2015, il a organisé 2 réunions avec les juges et les greffiers, assuré 5 sessions de formation à destination de 68 travailleurs sociaux et rencontré la nouvelle présidente de l'union départementale des CCAS avec laquelle une convention de partenariat va être signée en mars.

Typologie de l'endettement

- **Caractéristiques des ménages surendettés**

Avec 365 dossiers déposés en 2015 pour 100.000 habitants de 15 ans et plus pour une moyenne nationale à 417 dossiers, la population des ménages surendettés dans les Hautes-Pyrénées demeure caractérisée par la prédominance de personnes vivant seules – célibataires, séparés, divorcés ou veufs (65 %) – n'ayant pas de personnes à charge (54,8 %). Les classes d'âge des 35 à 44 ans et des 45 à 54 ans sont les plus représentées (respectivement 24,1 % et 24,4%), étant précisé que dans 28,8 % des cas, les surendettés sont âgés de plus de 55 ans (et de plus de 65 ans dans 10,5 % des cas).

L'analyse de la situation au regard du logement confirme la présence majoritaire de personnes locataires (69,7 %) mais la part des propriétaires et propriétaires accédants (17,9%) est plus élevée dans les Hautes Pyrénées qu'au niveau national (11,2%).

La situation au regard de l'emploi confirme l'importance des difficultés professionnelles rencontrées par les personnes surendettées, caractérisée notamment par la présence de 31,4 % de chômeurs, de 9,5 % de personnes sans profession, de 10,8 % de personnes sans activité professionnelle (invalidité, congé maladie de longue durée, congé parental).

D'un point de vue socioprofessionnel, les employés et les ouvriers sont représentés respectivement à hauteur de 29,9 % et 27,3 % parmi les personnes surendettées.

En 2015, 79 % des ménages surendettés ont des ressources mensuelles inférieures ou égales à 2 000 euros, 55,7 % ont des ressources strictement inférieures au SMIC et 14,1 % d'entre eux des ressources inférieures au RSA socle pour deux personnes.

Le niveau de ressources des personnes surendettées demeure faible, ce qui affecte les capacités de remboursement, c'est-à-dire les ressources disponibles pour apurer le passif après imputation des sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du débiteur et à celle de son foyer, ainsi qu'aux différentes charges courantes.

Ainsi, plus d'un dossier sur deux (51,1%) demeure caractérisé par une absence de capacité de remboursement) et 80,3 % des situations de surendettement se caractérisent par des capacités de remboursement modestes ou inexistantes.

- **Caractéristiques de l'endettement**

Le niveau d'endettement observé en moyenne dans les Hautes-Pyrénées, pour l'ensemble des dossiers recevables, s'élève à 43 861 euros, l'endettement moyen hors dettes immobilières s'établissant à 26 325 euros.

L'endettement se compose pour 77,1% de dettes financières, pour 10,4% d'arriérés de charges courantes et pour 12,5% d'autres dettes.

Les dettes financières sont présentes dans 89,1% des dossiers, à hauteur de 4,8 dettes en moyenne par dossier et l'endettement moyen correspondant s'établit à 36 965 euros.

Elles recouvrent principalement les catégories ci-après :

- Des dettes immobilières, dans 15% des dossiers (2,2 dettes en moyenne) pour un montant moyen de 104 169 euros ;
- Des dettes à la consommation dans 81,3% des dossiers (4 dettes en moyenne) pour un encours moyen de 20 294 euros. Des crédits renouvelables sont recensés dans 65% des dossiers (3,2 dettes en moyenne) et représentent un encours moyen de 12 812 euros. Des prêts personnels d'un montant moyen de 17200 euros sont présents dans 44,4% des dossiers avec 2,4 dettes en moyenne.
- Des découverts et dépassements (1,3 dette en moyenne) dans 53,5% des dossiers pour un encours moyen de 1 426 euros.

Les dettes de charges courantes sont recensées dans 82,3% des dossiers (4,2 dettes par dossier en moyenne) et représentent un encours moyen de 5 403 euros. Elles recouvrent les dettes de logement (loyer et charges locatives) ou afférentes au logement (électricité, gaz, chauffage, eau...) de communication (téléphonie, internet...), de transport, d'assurance, de santé et d'éducation, les dettes alimentaires et les dettes fiscales.

Les autres dettes comprennent des dettes sociales, professionnelles, pénales ainsi que des dettes diverses parmi lesquelles les chèques impayés. Elles sont présentes dans 60,1% des dossiers (2,4 dettes en moyenne) et l'endettement moyen correspondant s'établit à 8 888 euros.